

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025 – 19 heures 45
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice 19
Présents 11
Votants 18
Absents 08

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre,
Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en
Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Date de convocation : 24/09/2025

Présents : M. C. BOURDENET, Mme R. DE AZEVEDO, M. K. FADIN, Mme M-J. KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. P. NUSSBAUM, M. L. PONTARLIER, M. J-L. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, M. J. ROUXBEDAT.

Excusés

représentés : M. R. BINETRUY (pouvoir à Mme M-P. ROUGNON-GLASSON), Mme A. BOURNEZ (pouvoir à M. K. FADIN), Mme M. DUBOIS (pouvoir à M. L. PONTARLIER), Mme L. DURAN (pouvoir à Mme C. LAMBERT), Mme E. GOSATTI (pouvoir à Mme R. DE AZEVEDO), M. R. MOYSE (pouvoir à Mme C. ROGNON), M. G. POLAT (pouvoir à M. J-L. PUGIN).

Absente : Mme E. JULLIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme R. DE AZEVEDO a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 19h47, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
13/06/2025	YATA	10 430.00 €	Refonte site internet

Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 8 septembre 2025

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. A présent que le procès-verbal est validé, il pourra être affiché en mairie et mis en ligne comme la réglementation l'impose.

Point d'information - Adhésion au groupement de commande solarisation programme AMI du PNR

En mars 2025, le Conseil a décidé de porter sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par le PNRDH et le SYDED pour la solarisation des bâtiments publics.

Monsieur Romain Lambert Chargé de mission performance énergétique et énergies renouvelables à la Communauté de Communes du Val de Morteau présente ces études d'opportunité restituées le 10 septembre dernier.

Un groupement de commande avec les collectivités du PNR du Doubs Horloger sera mis en place pour mutualiser les différentes consultations à venir.

La première concernera la réalisation d'une étude de structure. Lors d'un prochain conseil municipal, la commune devra indiquer parmi les sites étudiés (boulodrome et vestiaires de foot) lesquels nécessitent une étude de structure.

20250929-01 PLUi-H - Second débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-12,

Vu les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Val de Morteau,

Après avoir débattu de ces orientations,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal.

20250929-02 Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Val de Morteau pour la période 2026-2030

Sujet ajourné et reporté à une prochaine réunion du conseil municipal dans l'attente d'informations complémentaires.

20250929-03 Commission intercommunale d'aménagement foncier des Communes de la Communauté de Communes du Val de Morteau ainsi que de la commune de Grand'Combe des Bois – Election des représentants

Mme le Maire fait connaître que par lettre du 22 juillet 2025, Mme la Présidente du Département l'a invitée à faire procéder, par le conseil municipal, à l'élection des propriétaires appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 15 septembre 2025 soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal l'Est Républicain du 17 septembre 2025.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

MM. Bernard BILLOD, Jean-Luc BOBILLIER-CHAUMON, Patrick ANDRE, Jean-Pierre BOLARD.

qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

MM. Bernard BILLOD, Jean-Luc BOBILLIER-CHAUMON, Patrick ANDRE, Jean-Pierre BOLARD.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Pour le collège des propriétaires forestiers

A défaut de propriétaires forestiers en nombre suffisant, les membres titulaires ou suppléants sont désignés parmi les personnes qualifiées en raison de leur expérience en aménagement forestier (article L121-5 du Code rural et de la pêche maritime - CRPM).

Le nombre de votants étant de 18, la majorité requise est de 10 voix.

Ont obtenu au premier tour :

M. Bernard BILLOD	18 voix
M. Jean-Luc BOBILLIER-CHAUMON	18 voix
M. Patrick ANDRE	18 voix
M. Jean-Pierre BOLARD	18 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs,

M. Bernard BILLOD
Et M. Jean-Luc BOBILLIER-CHAUMON
sont élus membres titulaires et

M. Patrick ANDRE
Et M. Jean-Pierre BOLARD
sont élus membres suppléants.

Pour le conseil municipal

Il appartient également au conseil municipal de désigner un conseiller et deux conseillers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L. 121-3 §3 du CRPM.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DESIGNÉ :

Mme Catherine ROGNON, titulaire

M. Kevin FADIN et M. Patrice NUSSBAUM, suppléants

20250929-04 Etat d'assiette des coupes de bois 2026

Monsieur Patrice NUSSBAUM présente le programme des coupes de bois pour l'année 2026.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
16_a	2022	2026			amélioration	3.55 ha
17_p	2022	2026			préparation	4.72 ha
41_a	2022	2026			1 ^{ère} éclaircie	4.11 ha
42_r		2026			régénération	1.42 ha
47_i	2022	2026			Coupe extraction amélioration	5.44 ha

- DECIDE des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus ¹	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
16_a	BO_rx	X					
17_p	BO_rx					UP	
41_a	BI et BO_rx	X					
42_r	BO_rx	X					
47_i	BO_rx					Bloc sur pied	
PA (chablis)	BO_rx	UP					

- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents afférents

20250929-05 Prolongation du portage par l'EPF maison Chardon la Sablière

Le 27 juin 2019, l'Établissement public foncier du Doubs (EPF) et la commune de Montlebon ont signé une convention de portage sur le bâtiment Chardon situé rue de la Sablière. Cette convention était conclue pour une durée de 4 ans, à compter de la date de signature, par l'EPF, de l'acte réalisant la vente réalisée en février 2020.

Arrivant à échéance en février 2026, une prolongation de 24 mois est proposée pour permettre de poursuivre le projet d'aménagement du quartier de la Sablière en cours.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE SON ACCORD pour prolonger le portage foncier de l'EPF pour une durée de 24 mois,

- AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant.

Dates à retenir

Commissions

- o 06/10 – 18h00 : bâtiment / sports et associations – salle des fêtes de Derrière-le-Mont
- o 13/10 – 18h00 : Sablière - CITADIA

CCVM

- o 07/10 – 20h00 : PLUi inventaire patrimoniaux (propriétaires et élus) Morteau Escale
- o 15/10 – 18h15 : Conseil communautaire
- o 17/10 – 14h00 : réunion Personnes Publiques Associées PLUi salle des Jardins

Divers :

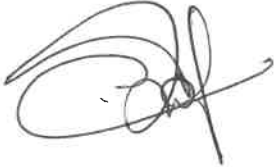
- o 03/11 – 20h00 : réunion publique PLUi Montlebon

Prochaine réunion du Conseil municipal

Lundi 27 octobre 2025 à 19h45

La séance est levée à 22h00.

**Le secrétaire de séance,
Rachel DE AZEVEDO**



**Le Maire,
Catherine ROGNON**

